

PRISMA Alternative Multi-Manager**Institution de prévoyance :**

Adresse :

NPA / Lieu :

Personne de contact :

Téléphone :

E-mail :

Banque dépositaire :

Personne de contact à la banque :

E-mail de contact à la banque :

Téléphone de contact à la banque :

L'institution de prévoyance mentionnée ci-dessus présente au rachat ses parts du groupe de placements sus-mentionné détenues auprès de PRISMA Fondation suisse d'investissement. La Fondation s'engage à libérer le montant du rachat correspondant au nombre de parts vendues aux conditions suivantes :

Nombre de parts présentées au rachat :

Date de la VNI trimestrielle :

A bonifier sur votre compte IBAN n° :

En faveur de :

Auprès de la banque, lieu :

Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs parts dans le GP sur une base trimestrielle calendaire, avec un préavis de 90 jours calendaires (trois mois).

Des frais de sortie de 0.50% sont prélevés au profit du GP lorsque la durée de détention est inférieure à 12 mois.

Le règlement de 90% de la valeur des parts rachetées s'effectue normalement dans les 30 (trente) jours calendaires après la détermination de la VNI. Le solde est versé dans les 30 (trente) jours calendaires suivants afin de tenir compte d'éventuelles corrections de la VNI.

Date :**Signature (s)* :**

*signatures autorisées selon liste remise à PRISMA